L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 26 JUILLET 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 26 JUILLET 1847.

La longueur du Conseil de la Troisième Municipalité, nous oblige à diminuer autant que possible les autres matières. Nous serons demain en mesure de dédommager nos lecteurs du peu de variété de notre feuille d'aujourd'hui.

La perspective de la cause whig en Pennsylvanie est des plus belles, si nous en croyons le *North American*, journal qui n'a point l'habitude de se bercer de fausses espérances. Les nouvelles qui arrivent de tous les points de l'Etat font concevoir les plus heureuses espérances ; et la Pennsylvanie doit rentrer sous la bannière whig par un brillant triomphe.

La *Patria* d'hier publie une lettre de son correspondant de la Havane, qui contient d'assez étranges révélations. Un homme bien placé est parti dernièrement de la Havane pour se rendre à Vera-Cruz, à bord de la goëlette *Hermosa Habanera*. Il est chargé d'une mission confidentielle et qui doit avoir une grande influence sur les événements ultérieurs. Il doit prévenir Santa-Anna que les trois millions de piastres, votés par le Congrès américain et mis à la disposition du Président, sont prêts à être versés entre les mains de ceux qui contribueront à la paix. La plupart des hommes influents seraient déjà achetés, si l'on en croit le susdit correspondant. On cite notamment Arista, Ampudia, Almonte, Canalizo et Rejon. Quant à Basadre, Cortina, Lombardini et quelques autres, ils paraît qu'ils ont été incorruptibles. Ceux qui se sont laissés séduire, doivent employer toute leur influence pour amener la conclusion de la paix ; et s'ils ne peuvent y réussir, ils doivent conduire la guerre de façon à nous assurer des victoires faciles. Aussitôt que la guerre sera finie, on leur distribuera les trois millions, puis ils s'en iront vivre avec l'or américain à Cuba ou en Europe, à leur gré.

Toute cette histoire est assez bien inventée mais elle ne s'appuie sur aucun fait, sur aucune preuve positive : elle est, nous le savons bien, une conséquence toute naturelle de l'espèce de secret qui entoure l'emploi des trois millions. Ce secret prête à toutes les suppositions ; et le correspondant de la *Patria* ne s'est pas gêné sur ce chapitre. Nous n'avons pas, on le sait, fort bonne opinion de la politique de notre Exécutif actuel ; nous croyons bien que, sous les faits apparents, se jouent quelques sourdes intrigues qui ne sont peut-être pas des plus honorables ; mais nous avons de la peine à croire qu'elles soient uniquement basées sur un système de corruption générale ; nous ne pouvons pas nous figurer surtout que le Président, s'il est assez peu [illegible] de sa propre dignité pour se compromettre dans quelque marché honteux, [illegible] pour laisser de telles transactions [illegible] grand-jour, avant même qu'elles aient [illegible] les heureux résultats sur lesquels on compte.

EUROPE.

Arrivée du Britannia.—Dépêche Télégraphique.

La malle d'hier nous a apporté la nouvelle de l'arrivée du *Britannia*. Ce navire à vapeur parti de Liverpool le 4 courant, est entré à Boston le 17, après une traversée d'un peu moins de treize jours.

En ANGLETERRE, la continuation du beau tems et la fermeté croissante qui s'est manifestée sur le marché monétaire, a exercé une grande influence sur les céréales qui ont éprouvé une baisse d'une façon sensible. Les prix pour la farine sont descendus à 34 shellings et 6 pences le baril pour les meilleures marques, à 28 pour les marques inférieures. Cette dépression si marquée a tout à fait déorienté la spéculation, qui n'a point opéré dans ces derniers temps. Les affaires qui ont eu lieu, se sont faites surtout pour la consommation.

Le marché au coton a suivi une marche inverse ; il est resté en hausse, et depuis le dernier steamer on a constaté une augmentation de 2/3 d. par livre.

Les provisions n'ont pas varié notablement, non plus que les métaux.

Quant au marché monétaire, il s'est singulièrement amélioré, et la confiance s'est accrue dans toutes les branches de commerce. La Banque d'Angleterre n'a plus été la seule à montrer de la libéralité dans ses escomptes, les banques de province ont suivi cet exemple. La circulation du papier de la Banque depuis le dernier steamer, est descendue de 18,815,051 livres sterlings à £18,741,490; tandis que les espèces ont augmenté de £14,808.

Les nouvelles politiques ne paraissent point avoir de signification particulière. Les Anglais ont pris en Chine les Forts du Bogue, et ce qu'il paraît, les généraux [illegible]. La chose a eu lieu le 26 avril, 876 pièces d'artillerie ont été prises et encloués, le tout en 36 heures. C'est ailleurs vite en besogne.

La fièvre continue à régner à Liverpool; et elle y fait surtout des ravages parmi le clergé catholique.

Jenny Lind fait toujours fureur à Londres. On ne parle que de cette grande cantatrice. Elle va aller en Ecosse pour y chanter une fois à Edimbourg et une fois à Glasgow; chaque soirée lui sera payée £1000. C'est un beau denier.

Le *Sarah Sands* sur lequel on éprouvait tant des inquiétudes, était parti en effet le 15 juin, mais un accident arrivé à sa machine, l'a obligé d'entrer dans le port de Cook, et on pense qu'il en sera reparti le 3 courant.

Voilà tout ce que nous trouvons dans la dépêche télégraphique; aujourd'hui sans doute nous recevrons nos journaux français, et nous pourrons alors donner de véritables nouvelles.

☞ L'arrestation de quatre officiers Américains à la Havane s'explique d'une façon favorable aux autorités de cette ville. De l'aveu même de l'*Union*, les torts ont été du côté des officiers, la seule excuse qu'on puisse donner en leur faveur, c'est qu'ils n'avaient pas la conscience du délit qu'ils commettaient. "Il est évident, dit l'organe officiel, que ces jeunes gens ont violé sans intention et par ignorance les lois de la quarantaine, et il nous semble qu'il aurait mieux valu qu'ils payassent l'amende et qu'ils se rendissent à leur destination, en laissant au consul américain le soin de solliciter la restitution de cette amende plutôt que d'essayer de soulever une question nationale entre nous et nos voisins pour de pareils faits.

UN ÉLÈVE DE WEST POINT.—Parmi les officiers dont le talent et l'intrépidité ont contribué au gain de la bataille de Cerro Gordo, le général Scott a cité le lieutenant Beauregard. C'est le fils d'un ancien Français, M. Toutant Beauregard, habitant sucrier de la Terre-aux-Bœufs, dans la Louisiane. Il y dix ans qu'il entra à l'école militaire de West Point. La solidité de ses études le fit admettre dans le génie, dont il est aujourd'hui un des membres les plus distingués. (*Courrier des Etats-Unis.*)

Parmi les passagers, partis pour l'Europe à bord du *Caledonia*, se trouve M. LANIER, de l'Indiana, qui va en Europe pour prendre avec les créanciers de cet Etat des arrangements par lesquels leurs droits seront garantis. La mission de M. LANIER est délicate et ne manquera pas de donner de bons résultats.

Note des ventes faites ces jours derniers, par le shérif d'Orléans.

Une briqueterie au-dessous de la ville	$6,200
Un îlet borné par les rues Urquhart, Morales, Félicina et Clouet,	1,030
Un terrain avec bâtisse, entre Marais et Villere,	2,000
Un terrain avec bâtisse, rue Madison,	4,800
Un autre adjoignant,	4,000
Un troisième dito,	3,800
Un quatrième dito,	4,000
La moitié d'un terrain rue Royale, entre Conti et St-Louis, avec bâtisses,	6,000
Trente-trois terrains à Carrollton, à $6 et cinq autres à $9.	
Vingt terrains à Bloomingdale, à $50 et $100.	
Un terrain borné par les rues Canal, Marais, Douane et Villeré,	1,200
Un terrain rue St-Philippe, entre Marais et Trême, avec bâtisses,	1,650
Un autre rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Remparts, avec bâtisses,	3,900
Un autre contigu, avec bâtisses,	2,325
Un terrain borné par les rues Poydras, St Jean, Hevia et St-Pierre,	2,075
Un terrain faubourg Annonciation,	2,400

On lit dans la *Gazette* des Opelousas, du 17 courant :

"Au commencement de ce mois, nous avons annoncé l'apparition légère des chenilles dans le coton, et nous espérions, avec quelque raison [illegible], qu'elles ne se propageraient pas et qu'elles épargneraient, au moins cette année, les planteurs de coton. Nous avons le regret [illegible] d'annoncer que depuis cette époque ces insectes n'ont fait aucun dégât. Un grand nombre de personnes affirment même que les chenilles que l'on rencontre actuellement [illegible] ... celles qui dévorent les feuilles [illegible] par conséquent [illegible] ... s'il en est ainsi."

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Malades admis depuis samedi dernier, à 3 heures P. M. jusqu'à hier à la même heure—56.

Décès—Dont 4 de fièvre jaune.

Nombre de décès de la fièvre jaune, du 7 au 25 de ce mois—18.

COMPAGNIE ITALIENNE DE LA HAVANE.—Décidément nous commençons à croire qu'il a couru énormément de charlatanisme dans les éloges de la compagnie Havanaise. Le *North American* de Philadelphie, journal dont l'opinion peut être acceptée comme autorité, s'exprime ainsi qu'il suit à propos de quelques-uns des principaux artistes :

"Sauf qu'elle chante italien, cette compagnie n'a rien qui vaille mieux que celle de l'opéra anglais. Si Mme Séguin chantait parmi nous pour la première fois et que la Tedesco y eût chanté seulement depuis trois ans, on donnerait sans contredit l'avantage à la première. Balaguez ne vaut pas Seguin; M. Perozzi, malgré ses progrès, n'est point supérieur à Frazer."

Voilà, on en conviendra, des comparaisons qui ne donnent pas grande idée de la prima donna, non plus que de la basse chantante.

Chronique Locale.

RECORDER SEUZENEAU.—C'est en vain que nous nous transportons chez tous les recorders, que nous feuilletons tous les registres de police, que nous frappons à la porte des corps-de-garde, des prisons et des maisons de correction, la chronique est d'une pauvreté désespérante et n'offre pas de quoi satisfaire l'appétit du moins glouton des abonnés. Il faut en prendre son parti et servir n'importe quoi aux lecteurs, en attendant la saison des plaisirs et des crimes. Hier, par exemple, nous traversons la moitié de la ville par un soleil ardent, et nous arrivons tout ruisselant de sueur au bureau du recorder Seuzeneau. Nous interrogeons aussitôt les officiers et son honneur lui-même, qui est toujours plein de prévenances pour les hommes de la presse, et l'on nous répond que la police n'a arrêté pendant les dernières 24 heures qu'un pauvre diable d'ivrogne, nommé Isidore Grandvale, qui s'était permis de coucher à la belle étoile pour cuver son vin. Il va sans dire que Grandvale a été sermonné et relaxé. La police attend avec impatience que les grands et petits criminels veuillent bien la tirer de son oisiveté et lui procurer de légères distractions.

RECORDER GÉNOIS.—M. J. A. Nantré, avocat, a comparu samedi dernier devant le recorder Génois pour répondre à une accusation de voies de fait portée contre lui par M. W. Voisin. On sait qu'à la suite d'une altercation entre ces deux personnes, M. Voisin a été frappé par son adversaire, et a riposté par un coup d'épée qui a blessé légèrement ce dernier. M. Nantré a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa comparution devant la 1re Cour de District.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Un individu nommé Hymen Lewis s'est présenté samedi devant le maire Crossman, siégeant provisoirement à la place du recorder Baldwin, et a requis l'arrestation de la femme Ann McGrann, qu'il accuse de tentative de meurtre sur sa personne. Lewis se promenait, le 21 de ce mois, en compagnie d'un ami, sur le nouveau Chemin de Coquille; lorsqu'arrivé à une petite distance de la porte du [illegible], il entend la détonation d'une arme à feu et [illegible] sent en même temps atteint à la tête de plusieurs grains de gros plomb. Se retournant vivement, il a pu reconnaître la femme McGrann, qui tenait encore à la main son arme [illegible]. Un mandat d'arrêt a été décerné contre celle-ci.

[illegible].—On a retiré du fleuve, samedi dernier, au pied de la rue St-Joseph, dans la 2me municipalité, le corps d'un homme dont on ignore le nom, et dont l'état de décomposition avancée semblait indiquer une immersion de sept ou huit jours. Le coroner a tenu l'enquête de rigueur.

PLAINTE EN PARJURE.—Le recorder Génois a été saisi samedi dernier d'une plainte en parjure, portée par Victor Angelius contre le nommé François Labosse. Celui-ci est accusé d'avoir faussement affirmé sous serment que le plaignant lui devait une somme de $118. Labosse comparaîtra prochainement devant le recorder.

PHILADELPHIE.—Un épouvantable incendie a eu lieu dans cette ville. Un magasin de groceries avait pris feu ; dans le fonds de ce magasin se trouvait une provision de poudre qui a fait explosion et causé de grands dégâts. Par un bonheur tout providentiel, personne n'a été tué ni même blessé par l'explosion.

NEW-YORK, 17 *juillet* 1847.—La chronique de New-York, durant ces derniers jours, a été assez intéressante. On s'est beaucoup occupé du vapeur français. Dans sa dernière séance, le conseil municipal a voté les résolutions suivantes :

Attendu qu'une nouvelle [illegible] pour nos relations commerciales [illegible] de France, par l'arrivée [illegible] steamer du gouvernement l'*Union* [illegible] *Résolu*, qu'un comité spécial sera [illegible] offrir au capitaine et aux officiers [illegible] l'hospitalité de la ville de New-York.

En conséquence, le comité, présidé par Aldermen Maynard, s'est rendu jeudi soir, 15 courant, à bord de l'*Union*, qu'il a été reçu avec une cordialité toute française; le pavillon tricolore et l'étendard américain flottaient fraternellement au sommet de la mâture. Après avoir fait connaître l'objet de leur mission et reçu les remerciements du capitaine, les délégués du conseil municipal ont visité le navire, dont les détails ont paru vivement les frapper ; ils ont été ensuite invités à prendre part à une collation préparée par les soins du capitaine. On a bu avec des vins français à la ville de New-York et à son conseil municipal, à l'*Union* et à son capitaine ; puis le président du comité a porté la santé du roi des Français, à laquelle M. Hebert a répondu par celle du président des Etats-Unis. Un toast à l'amitié perpétuelle de la France et de l'Amérique a terminé cette petite réunion improvisée, dont le capitaine Hébert a fait les honneurs en franc marin et en parfait gentilhomme.

En se séparant, enchantés les uns des autres, on a fixé à mercredi prochain la réunion dans laquelle le comité doit faire aux officiers de l'*Union* les honneurs de l'hospitalité si gracieusement et si spontanément offerte par la ville de New-York.

Dans la matinée de jeudi, le capitaine Hébert, accompagné de ses officiers, s'était rendu à la douane, pour faire une visite officielle à M. le collecteur Lawrence. En l'absence de celui-ci, le doyen des députés collecteurs, M. George Davis, qui parle fort bien le français, leur fit les honneurs de la douane avec une parfaite urbanité.

Le capitaine Hebert nous exprimait hier, dit le *Courrier des Etats-Unis*, dans les termes les mieux sentis jusqu'à quel point il était touché de la réception si cordiale qu'il trouve aux Etats-Unis. Pour notre part, nous applaudissons vivement à cet échange de procédés amicaux, dont l'effet ne manquable est de resserrer chaque jour les liens qui unissent les deux peuples.

Mercredi, 14, le capitaine Loth, commandant du steamer Cunard du *Caledonia*, est venu visiter l'*Union*, dont les proportions et l'élégance ont vivement excité son admiration. Le seul défaut, s'il y en trouvé, c'est que les cabines des passagers étaient trop grandes. "Nous ferions là-dedans, a-t-il dit, un nombre double de places." Cette critique est encore un éloge.

Les Français de New York ne veulent pas rester en arrière de la municipalité de cette ville ; on lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 17 courant :

"Un grand nombre de nos compatriotes nous ont exprimé le désir qu'ils éprouvent de donner une marque publique de sympathie aux officiers du steamer qui est venu ouvrir une nouvelle ère entre la France et les Etats-Unis et resserrer les liens qui rattachent ces deux peuples l'un à l'autre. C'est une pensée qui est au fond de tant de cœurs, que nous nous hasardons à nous en faire l'écho, si tardif que soit notre appel. Mais l'*Union* a encore huit jours à rester parmi nous, et c'est autant qu'il en faut pour improviser une démonstration qui aura d'autant plus de prix qu'elle aura été plus spontanée. Ce sera un dîner d'adieu et un témoignage de fraternité patriotique qu'emporteront avec eux nos braves marins."

—Deux artistes d'un talent fort remarquable sont arrivés tout récemment à New York. L'une est Mme Anna Bishop, cantatrice d'un grand talent et d'une réputation européenne. L'autre est le harpiste Bochsa, auteur d'un joli opéra intitulé "la Lettre de Change," et d'un nombre considérable de morceaux de harpe. Bochsa a pour le moins autant d'excentricité que de talent.

La compagnie Lehman que vous avez eue à la Nouvelle-Orléans, va danser au théâtre Palmo. Elle va être prochainement rejointe par une portion de la troupe [illegible] de notre ville qui voyage en ce moment, et bien que nous aurons tout à la fois ballet et vaudeville.

—La jonque chinoise dont vous avez lu tant de longues et belles descriptions, est venue s'amarrer au Castle Garden, et l'on peut la visiter moyennant quatre escalins. On croit qu'elle aura beaucoup de visiteurs, mais je ne sais pas si tous en sortiront satisfaits.

—Un suicide qui a causé la plus douloureuse sensation a eu lieu le 14. M. Kleugden, chef d'une maison de commission allemande, se trouvait, par suite de fausses spéculations, dans l'impossibilité de faire honneur à sa signature pour des sommes considérables qu'il avait obtenues de diverses maisons de la ville, et en représentation desquelles il avait donné des traites sur Londres. Ces traites furent protestées, et à leur retour, M. Kleugden, dont les opérations commerciales avaient été ruineuses dans l'intervalle, ne put les accepter. Son actif ne s'élevait qu'à $6,742, tandis que son passif montait à plus de $74,000. Arrêté le 12, et mis en liberté sous caution, il fut arrêté de nouveau trois fois le lendemain dans la journée à la requête de nouveaux créanciers. Exaspéré par tant de poursuites, profondément affligé d'avoir vu le *Herald* raconter tout au long son déshonneur, M. Kleugden se brûla la cervelle.

Ce négociant, âgé de 38 ans, était connu dans les rangs des plus honorables ; sa conduite, la [illegible] ... il avait établi d'abord son crédit dont il jouissait dans la [illegible] de ne pouvoir faire face à ses engagements. C'est la douleur d'être obligé de rompre ses anciennes relations d'amitié [illegible] ... condamnation qui l'a poussé au suicide. M. David Graham, l'un de ses avocats, [illegible] ... qu'il était inoccupé, il avait [illegible] ... "En m'absentant, le jury ... [illegible]"

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 3.

Séance de Jeudi 22 Juillet 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents : L'hon. P. Seuzeneau, président du Conseil, et Messrs Bernard, Nicomède, Cougot, Jones, Meehan, Wiltz, Deléry, Piernas, Duvigneaud et Solomon. Absent : M. Siewerssen.

Sur motion de M. Duvigneaud le secrétaire est dispensé de la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Lecture est faite au Conseil d'une résolution du Conseil Général, relative au paiement, *pro rata*, d'un compte de $873. 69 pour l'entretien de la prison de Paroisse, etc. Sur motion de M. Solomon la dite résolution est référée au comité de finances.

Lecture est faite de diverses lettres et pétitions dont le Conseil dispose comme suit :

1o. Une lettre de M. P. D. Henry, proposant de substituer dans la 3me Municipalité une machine à dessécher nouvellement inventée, à celle qui y existe déjà.—Référée au comité de contrôle.

2o. Une lettre de M. Boyer, wharfinger de cette Municipalité, demandant une augmentation de salaire.

M. Duvigneaud offre la résolution suivante, laquelle, sur motion de M. Jones est référée au même comité :

Résolu que le salaire annuel du wharfinger est, par ces présentes, augmenté de trois cents piastres.

3o. Une lettre de Mr. Guzman demandant qu'il soit fait une appropriation pour l'entretien d'un enfant qu'il a trouvé et qui est à sa charge, &c.—Référé à un comité spécial composé de MM. Wiltz, Duvigneaud et Nicomède.

4o. Une pétition de plusieurs habitans du 4me district annonçant qu'il n'a aucune objection à l'établissement d'un cimetière sur l'habitation Kernion, &c.

5o. Une pétition de plusieurs autres habitans du même district, demandant que la pétition relative à l'établissement d'un cimetière dans le dit district soit indéfiniment déposée sur le bureau.

Ces deux pétitions sont référées à la délégation du 4me district ainsi qu'à l'un des membres du 1er district ; M. Cougot est nommé du dit comité.

6o. Une lettre de M. Macias, syndic, demandant une augmentation de salaires, &c.—Référée au comité de contrôle.

7o. Une pétition de Mr F. H. Lee, secrétaire de la compagnie de pompiers No. 9, demandant que l'appropriation annuelle en faveur de la dite compagnie soit renouvelée.—Référée au comité des finances.

8o. Une lettre de Messrs W. Williams et John Guenon, demandant la permission d'ouvrir une salle de bal dans la rue des Champs Elysées, entre les rues Levée et Victoire, &c.—Référée à la délégation du second district.

9o. Une lettre de M. Valentine Brady, demandant une demi licence pour faire rouler une charrette.—Référée au comité des licences.

10. Une pétition du président de la compagnie des bateaux-remorqueurs de l'Océan, demandant la permission d'établir une forge dans la rue Clouet, entre Moreau et Casacalvo.

Sur motion de M. Deléry : Résolu que permission est par ces présentes accordée à la compagnie des bateaux-remorqueurs de l'Océan, d'établir une forge dans la rue Clouet, entre Moreau et Casacalvo ; bien entendu que la dite forge sera tenue de manière à ne point gêner le public.

11. Une lettre de M. P. N. Wood, caissier de la compagnie du gaz, offrant de fournir des poteaux de reverbères en fer, aussi des reverbères complets, pour la somme de quarante piastres payables comptant au moment de la livraison.

M. Duvigneaud présente la résolution suivante laquelle, sur motion, est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Résolu que la proposition faite par M. P. N. Wood, caissier de la compagnie du gaz, pour la fourniture des poteaux de reverbères en fer &c soit acceptée, à la condition qu'au lieu d'être payables comptant, les dits objets seront payables en billets tirés par le trésorier de cette Municipalité à six mois, du jour de la livraison et portant intérêt à 6 pour cent l'an.

ÉMANCIPATIONS.

Les pétitions suivantes subissent leur seconde lecture et sont ratifiées :

1o. Pétition de By. Populus, demandant que l'esclave Marcelite soit émancipée, sans être obligée de quitter l'Etat.

2o. Pétition de J. C. David, tuteur *ad hoc* de François Paillasset, demandant que l'esclave François Paillasset soit émancipé sans être forcé de quitter l'Etat.

3o. Pétition de Madame Reyne Rey veuve A. Philippon Jr., demandant que l'esclave Clémentine et son enfant Roger soient émancipés sans être obligés de quitter l'Etat.

La pétition de Joseph Machao, demandant que sa fille, Justine soit émancipée, est, après une première lecture et sur motion de M. Cougot, déposée pour subir plus tard sa seconde lecture.

Appel des Comités.

COMITÉ DE FINANCES.

Le comité de finances auquel avaient été référés les comptes du coroner Spedden se montant à $415, a l'honneur de rapporter que plusieurs items des dits comptes se montant à $210 sont justes et doivent être payés par la Municipalité; quant aux $205 restant, le comité croit devoir vous recommander de ne pas les payer, et ce pour les raisons énoncées dans son rapport à la dernière séance régulière, et vous suggère la résolution suivante.

P. S. WILTZ, Rapporteur.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer à R. Spedden, sur le mandat du Maire, la somme de deux cent dix piastres, pour enquêtes faites dans cette Municipalité.

Sur motion de M. Wiltz, la motion et la résolution qui suivent sont adoptées :

Sur motion de M. Wiltz : Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur les mandats du Maire, les sommes suivantes ; savoir :

A B. Marigny, pour certificats fournis aux assesseurs	$59	13
Au capt. Grivot, pour un salut rendu au steam ship Alleghani	2	66
A John Thomas, pour 375 barils de coquilles d'huîtres	37	50
A E. Wood, pour divers objets	11	30
Au Dr Laird, pour visite faite à la manufacture de noir animal	5	00
A F. Newman, pour divers objets	47	00
A W. Robertson, loyer d'une voiture pour transporter un malade à l'hôpital	3	00
Au shérif J. S. Lewis pour l'entretien des prisonniers de Paroisse	128	38
A L. Trigant, pour services rendus comme député marshal	32	50

COMITÉ DE CONTRÔLE.

Le comité de contrôle auquel avait été référée la pétition de J. F. Pepin, relative au transfert et à la vente de certains lots de terre à la 3me Municipalité, mesurant chacun 33 pieds face à rue St-Bernard, sur 216 de profondeur, lesquels lots de terre sont nécessaires à l'ouverture des rues Labarpe et Robertson, a l'honneur de rapporter en faveur de la proposition de Mr Pepin—c'est-à-dire que le dit Pepin transférera les dits terrains à la Municipalité pour, et moyennant la somme de $1500 payables en un billet à un an portant sept pour cent d'intérêt, et renouvelable pendant dix ans si la Municipalité l'exige.—En conséquence il est résolu que le Maire est, et demeure autorisé à accepter la vente des dits terrains ci-dessus désignés pour la somme de $1500 payables en un billet de cette Municipalité à un an de date portant intérêt à sept pour cent, avec le privilège de renouveler le dit billet pendant dix ans.

Signé, Jos. SOLOMON, Rapporteur.
F. L. NICOMÈDE,
M. F. COUSOT,
Ls. DELERY.

Sur motion de M. Solomon, le rapport et la résolution ci-dessus sont adoptés.

Comité des Améliorations.

Le comité des améliorations auquel avait été référée la pétition de Wm Carley, demandant une augmentation de salaires, a l'honneur de rapporter qu'après avoir pris les informations requises à ce sujet, il est d'opinion que la prière du pétitionnaire doit être favorablement accueillie, attendu que le dit Wm Carley, remplit les diverses fonctions suivantes, savoir : Mesureur de bois de charpente &c, conducteur des nègres de chaînes, surveillant des charrettes, employées par la municipalité et surintendant des travaux. En conséquence :

Résolu que le surintendant des travaux publics ayant à remplir en outre, des pénibles et nombreux devoirs, son salaire mensuel est et demeure fixé à $60 au lieu de $45, et ce à dater du 1er jour d'août 1847.

(Signé) Jos. SOLOMON, rapporteur.
F. L. NICOMÈDE,
M. F. COUSOT,
Ls. DELERY.

M. Solomon ayant fait la motion d'adopter le rapport et la résolution ci-dessus, MM. Bernard demande l'appel nominal, MM. Nicomède, Cougot, Jones, Meehan, Wiltz, Deléry, Piernas, Duvigneaud et Solomon votent dans l'affirmative, 9 oui; et M. Bernard vote dans la négative, 1 non.

En conséquence le rapport et la résolution sont adoptés.

M. Solomon, de la part du même comité, présente le rapport et l'ordonnance suivants, lesquels sont adoptés :

Le comité des améliorations auquel avait été référée la pétition de plusieurs bouchers demandant la permission d'établir des abattoirs sur les derrières de la Troisième Municipalité, a l'honneur de rapporter qu'il est d'opinion que la demande des pétitionnaires leur soit accordée sous la restriction que les dits établissements ne devront pas être placés hors des limites comprises entre les rues St-Bernard et de l'Union, et le canal Marigny et la rue Solidelle. En conséquence :

Ordonné qu'il sera permis d'établir des abattoirs dans les derrières de cette municipalité, depuis la rue St-Bernard jusqu'à la rue de l'Union, et depuis le canal Marigny jusqu'à la rue Solidelle; pourvu que la plus grande propreté y soit maintenue; et afin d'assurer l'exécution de cette clause, il sera du devoir des commissaires de visiter journellement, chacun dans son district respectif, les dits établissements, et de faire un rapport contre ceux qui seraient en contravention à la présente ordonnance et les délinquants seront passibles pour chaque contravention, d'une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres, et ne pourra excéder vingt-cinq piastres, recouvrable pardevant tout tribunal de juridiction compétente.

(Signé) Jos. SOLOMON, rapporteur.
Ls. DELERY,
M. F. COUSOT.

M. Wiltz présente le rapport et l'ordonnance suivants, lesquels, sur motion de M Jones, sont mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le comité spécial, auquel ont été référées les lettres de diverses personnes demandant le privilège de tenir une bac à vapeur, vis-à-vis le marché du port, a l'honneur de rapporter que, bien que les offres soient fort avantageuses, il est d'opinion que ce privilège doit être mis à l'enchère. Votre comité pense, en outre, qu'un bac à vapeur dans les limites de la municipalité serait d'une grande utilité pour le public, et ferait augmenter les revenus que la Municipalité retire du marché du port; en conséquence, l'ordonnance suivante vous est soumise.

(Signé) P. S. WILTZ, rapporteur.
JOHN JONES,
F. L. NICOMÈDE.

Le Conseil de la Municipalité No. 3 ordonne ce qui suit :

Article 1er. Le Maire est par ces présentes requis, après en avoir donné avis pendant 15 jours dans la gazette officielle, de mettre à l'enchère le privilège d'établir et maintenir un bac à vapeur dans les limites de cette Municipalité pendant l'espace de dix années, à dater du 1er jour de janvier 1848, et ce aux conditions suivantes, savoir :

Art. 2. Le wharf No. 1, tel qu'il est et se comporte, est et demeure approprié pour servir de débarcadère du dit bac à vapeur; et l'adjudicataire devra entretenir le dit wharf en bon état à ses risques et dépens, et y construire, également à ses dépens, un hangard où les passagers puissent se mettre eux et leurs marchandises à l'abri de l'intempérie du temps.

Art. 3. L'adjudicataire ou fermier devra fournir ses billets de sommes égales, endossés à la satisfaction du maire, et payables le 1er de juillet de chaque année. Si les dits billets ne sont pas payés à leur échéance ils porteront 5 pour cent d'intérêt.

Art. 4. Dans le cas où un ou plusieurs des billets ne seraient pas payés à échéance, le Conseil se réserve le droit d'annuler l'adjudication et d'en ordonner une nouvelle, sans que la municipalité soit tenue de rendre les billets dont il est fait mention dans l'article ci-dessus.

Art. 5. Le fermier devra employer un bon et solide bateau à vapeur qui traversera depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, et devra partir à chaque demi-heure au moins du débarcadère de cette Municipalité, et les prix de traverse pour les personnes, voitures ou animaux, seront conformes à ceux fixés par un acte de la législature de cet Etat, établissant le bac de la Première Municipalité.—Et dans le cas où le fermier ne se conformerait pas aux dispositions de la présente ordonnance, il sera passible, pour chaque jour où il sera en contravention, d'une amende de cinquante piastres, recouvrable au profit de la Municipalité, pardevant toute Cour de juridiction compétente.

Art. 6. Il sera du devoir des officiers de police d'arrêter toute personne qui contreviendrait à la présente ordonnance en traversant pour de l'argent d'une rive à l'autre du fleuve dans les limites de cette municipalité, des individus ou des marchandises, et pour chaque contravention le délinquant sera passible d'une amende de dix piastres recouvrable pardevant tout tribunal compétent, moitié au profit de la municipalité et moitié au profit de la [illegible]. Et les dits officiers de police, lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions, auront le privilège de traverser gratis.

Art. 7. Le conseil passera, chaque fois que cela sera nécessaire, des résolutions ou ordonnances ayant pour but de protéger le fermier du bac et de lui en garantir la paisible jouissance et possession ; et le wharf No 1 lui sera livré le 1er décembre 1847.

Ordre du Jour.

Le conseil de la Municipalité No. 3 ordonne ce qui suit :

Article 1er. Le pavage de la rue de la Levée sera continué de la même manière que celui qui est en face des magasins à tabac, jusqu'à la limite inférieure de la propriété des Ursulines.

Art. 2. La rue Casacalvo sera pavée depuis les Champs-Elysées jusqu'à la rue St-Ferdinand; depuis la rue ... jusqu'à la rue Louisa ; et la rue Louisa depuis la rue Casacalvo jusqu'à la rue de la Levée ; et ledit pavage sera fait avec des pierres de même qualité que celles qui ont été employées au pavage de la rue des Champs-Elysées.

Art. 3. Le contracteur livrera ledit pavage le 1er de février prochain et fournira un cautionnement de $4,000 pour garantir la fidèle exécution de son ouvrage ; il devra en outre, entretenir ledit pavage en bon état et à ses frais, pendant une année, à dater du jour où l'ouvrage aura été accepté par le voyer ; et il sera de son devoir de recouvrer, également à ses frais et dépens, les deux tiers du coût du dit pavage du par les propriétaires, lesquels devront payer leur quote-part dans les 30 jours qui suivront celui où le voyer aura certifié les comptes des dits ... ; le tiers, payable par cette municipalité, le sera de la même manière.

Art. 4. Le voyer est par ses présentes requis de donner avis dans la gazette officielle de cette municipalité, que des soumissions seront reçues par ce conseil à la prochaine séance, pour la totalité ou une partie du pavage susmentionné.

M. Bernard, après dispense des règles, présente l'amendement suivant :

L'article 2 est amendé de manière à inclure la rue de l'Esplanade depuis la rue Casacalvo jusqu'à la rue Claiborne.—Adopté.

M. Jones offre l'amendement suivant : l'art. 2 est amendé de manière à inclure la rue d'Enghien, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue Casacalvo, et la rue d'Espagne depuis la rue Victoire jusqu'à la rue Moreau.—Adopté.

M. Meehan propose l'amendement suivant : l'article 2 est amendé de manière à inclure la rue Marigny, depuis la rue Casacalvo jusqu'à la rue de la Levée.—Adopté.

Plusieurs autres amendements ayant été successivement offerts, M. Wiltz propose de retirer l'ordonnance et de la déposer sur le bureau, sujette à l'appel du conseil.

M. Duvigneaud ayant demandé l'appel nominal, MM. Cougot, Wiltz, Deléry et Piernas votent dans l'affirmative—4 oui—MM Bernard, Nicomède, Jones, Meehan, Duvigneaud et Solomon, dans la négative—6 non.

En conséquence, la motion ne prévaut pas, et sur motion de M. Bernard, l'ordonnance ainsi amendée est adoptée.

Sur motion de M. Duvigneaud, résolu qu'il soit nommé un comité spécial pour s'entendre avec la compagnie des *Water Works* de la ville de la Nouvelle-Orléans, relativement au posage de tuyaux dans telles rues de cette municipalité que le comité désignera à la compagnie. Ledit comité devra faire son rapport à la prochaine séance. Le président nomme dudit comité MM. Duvigneaud, Piernas et Meehan.

M. Duvigneaud présente l'ordonnance suivante, laquelle est adoptée.

Ordonnance relative à la construction de banquettes en planches de cypre, dans le quatrième district de cette municipalité.

Article 1er. Il est ordonné que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant quinze jours dans la gazette officielle de cette municipalité, et à partir de l'adoption de cette ordonnance, que le conseil de la Municipalité No 3 recevra des propositions cachetées pour la confection, au rabais, de banquettes en madriers de cyprières, telles que celles qui sont en ce moment dans la rue Labarpe du dit district.

Art. 2. Il est de plus ordonné que lesdites banquettes seront faites dans les limites ci-dessous décrites : sur le chemin du bayou, côté nord, à partir de la fin des banquettes en briques, jusques à la jonction de la rue Labarpe au chemin de Gentilly; sur les deux côtés de la grande route St-Jean, jusqu'à la rue de l'Esplanade; sur la rue Washington, côté nord, à partir du canal de Broad Way, jusqu'à la propriété inclusivement de Mme veuve Bazile Jaillet.

Art. 3. Il est de plus ordonné qu'il sera loisible à tout propriétaire de terrains dans les limites ci-dessus décrites de faire eux-mêmes leurs banquettes dans un délai de trente jours après la publication de cette ordonnance, et si à cette époque elles n'étaient point faites ni en train d'être faites, alors l'entrepreneur aura le droit de les faire faire aux frais et dépens des dits propriétaires ; il est de plus entendu que l'entrepreneur ne devra démolir aucune banquette en briques ou en planches dans les limites ci-dessus, si lesdites banquettes sont bonnes et peuvent encore servir commodément de passage. Le voyer devra donner l'alignement et déterminer quelles banquettes devront être démolies.

Art. 4. Il est de plus ordonné qu'aussitôt l'achèvement desdites banquettes, et aussitôt que le voyer les aura acceptées, les propriétaires devant lesquels elles auront été faites, devront en payer intégralement le montant.

Sur motion, le conseil s'ajourne à jeudi soir, 5 août, à 6 heures.

F. F. NOGUES, secrétaire.

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

Par le steamer Britannia.

4 juillet, 11 heures du matin.—Depuis le 19 juin les céréales ont éprouvé une forte dépression, qu'il faut attribuer à l'aspect favorable de la prochaine récolte, et à l'amélioration du marché monétaire. Hier, 3 juillet, les meilleures marques du canal de l'Ouest n'obtenaient, à la fin de la journée que 34 sch. 6 d. le baril; les achats n'indiquaient aucune disposition à la spéculation. Il s'est fait d'assez fortes opérations, à 34 sch. mais on ne vendrait pas aujourd'hui à ce prix. Farine d'Alexandrie et Richmond, 33 sch. le baril; de Philadelphie et Baltimore, 33; Nouvelle-Orléans et Ohio, 31, du Canada, 29 à 30 sch. Maïs, de 41 sch. 6 d. à 45 sch. le quarter; Farine de maïs, de 20 à 21 sch. le baril de 196 livres.

COTON.—Le marché s'est beaucoup amélioré: la hausse depuis le 19 juin est de ⅜ d. par livre. Derniers cours. Alabama, 7 ¾ ; Nouvelle-Orléans, *fair*, 7 ½ d. Les ventes de cette semaine comprennent 15,000 balles Upland, de 6 ¾ @ 7 ¾, de 25,000 Nouvelle-Orléans, de 6 ¾ @ 8 ¼ d; 10,330 Alabama, de 6 ½ @ 7 ⅝, et 290. Sea-Island, de 13 @ 23 d. la livre.

Le stock entier dans notre port est estimé à 443,000 balles, dont 333,000 coton américain.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, pr New York.
Harkaway, Percival, pr Liverpool.
Barque Prudent, Davies, pr New York.
Antelope, Phinney, pr Boston.
Lewis, Pécard, pr New York.
William & Elizabeth, Pilcher, pr Liverpool.
Brick Thoma, Prencis, pr Boston.
Juan de Carthagena, Gray, Antigua.
Orleans, Schneider, pr la Havane.
Antoinette, Véréna, pr Liverpool.
John Potter, Morrell, pr Philadelphie.
Mary Frances, Rogers, pr New York.
Leopold O'Donnell, Campbell, pr Charleston.
Goëlette N. L. McCready, Stoney, pr Philadelphie.
John Roslin, Hammond, pr Brazos.
Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacola.

ARRIVÉS.

Navire St Petersburg, Howard, de Boston.
Chs Carroll, Foster, de Boston.
Barque Suwarrow, Montgomery, de Cork.
Appha Maria, ——
Brick Gilbert Hatfield, Kingsbury, des Iles-Turcs.
Albertina, Montgomery, de Philadelphie.
Thos Walter, Marshall de Vera-Cruz.
Goëlette Helen, Brewer, de la Havane.
Gertrude, Flanders, de la Havane.
Charrou, Golding, de la Havane.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile.
Elisha, Landry, de Bayou Sarah.
St-Paul, Cable, de St-Louis.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Music, Delfares, de Cow's Mills.
F M Streck, Streck, de Lafourche.

MEMORANDA.

Le capitaine Howard, du navire St Petersburg, rapporte que le 18 du courant, à soixante milles de Key West, il a aperçu une petite goëlette démâtée et abandonnée, paraissant presque neuve; il n'a pas pu lire son nom.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

	D'EUROPE.	D'AMERIQUE
Washington, (Am)	1er juil	1er aout
Britannia, (Ang)	4 juillet	1er aout

Décédée hier soir, à 11 heures, Mme. Veuve G. BEZOU, à l'âge de 58 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son convoi et enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures P.M. Son corps est exposé chez son gendre A. Dupré, rue Pauche No. 325, entre Bayou et Esplanade.

Décédée hier matin, à 11 heures et demi, MARIE-EMILIE LION, âgée de ... de Dr. Achille Lion, et de Louise Goldsmith, son épouse.

Au Public.

AVANT complètement réalisé notre BOULANGERIE, nous faisons actuellement connaître le public que nous avons adopté pour la vente de nos PAINS, [illegible] ... à raison de VINGT SIX LIVRES A LA PIASTRE ou bien quatre sous le pain [illegible] ...

RODRIGUEZ & Cie, Boulangerie des Etats-Unis, No 241, rue Julia.

QUARTIER GENERAL.

LEGION [illegible]

CONFORMÉMENT aux ordres ... [illegible] ... place d'Armes ... [illegible]

D. AUGUSTIN, Brigadier-général.
EDWARD F. DEMPSEY, Aide-de-camp.

A VENDRE une jolie habitation située à Gentilly, mesurant six arpents de face au chemin public ... [illegible]

F. D. LEBEAU.

Charbon ! Charbon !

A VENDRE 4000 barils charbon de Pittsburg de première qualité ... [illegible]

J. FELIX COLSON, 180, rue Toulouse. 26 juil—10f

Changement de domicile.

L. H. RICHARD a transporté son magasin et bureau No. 97, rue de la Douane, au 1er étage. J. LOUVRIER. 26 juil—15f

NOURRICE.—On demande une bonne NOURRICE au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane. 26 juil—

Dépôt de Couvertures Françaises de Granier.

Les soussignés, agents de MM. Zoé Granier et fils, de Montpellier, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, commissionnaires et marchands en général, qu'ils sont prêts maintenant à remplir les ordres qu'on pourrait leur adresser, pour ces couvertures bien connues. L'approvisionnement est très frais, et le dépôt sera constamment pourvu par des arrivages subséquents. Nous prévenons MM. les habitants qui auraient à nous envoyer des ordres pour des couvertures blanches unies, que nous en avons en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille.

Aussi—Couvertures grises de Granier.
H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasin, N.-O. 26 juil

EN notre absence de cette ville, notre sieur Paul Juge, est seul chargé de notre procuration générale.
MARTIAL PEYRET & Co.
N.-Orléans, 25 juillet 1847. 27, rue St-Louis

A VENDRE.—En débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille :
600 paniers de 12 bouteilles huile d'olive.
... do de 12 fl do do.
145 caisses muscat de Frontignan.
20 balles amandes à la dame.
25 caissons de 12 amandes douces en sorte.
175 milliers bouchons fins réguliers ou ballots de diverses contenances.
750 do bouchons fins pointus do
45 do do pour dame-jeannes
110 caisses olives vertes, anchois en saumure, câpres et cornichons.
10 do anchois à l'huile.
10 do olives fécitées.
2 livres saucissons de Marseille
1 caisse do do
1 caisse nougat blanc en boîte.
MARTIAL PEYRET & Co, No. 27, rue St. Louis.

62 barriques vin blanc,
115 milliers bouchons fins.
100 caisses vin rouge.
Ayant droit au drawback.
MARTIAL PEYRET & Co., No. 27, rue St-Louis.

PANAMAS—[illegible] chapeaux panamas, à vendre par [illegible] F. MERCIER & Co, 34, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Orozimbo, de Marseille :
210 barriques vin de côte,
200 quarts Madère, à vendre par
P. LONGIS, 136 rue Royale

FONDS de la Banque des Citoyens en échange à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE POUTZ, 28, rue de la Douane.

A LA GRANDE VARIETE.
No. 49 et 51, rue de Chartres.

LES dames sont respectueusement informées que ces magasins ont reçu par les derniers arrivages, une grande quantité d'objets de fantaisie, tels que : Paniers fins, ... colliers de perles, ... éventails, gants et mitaines en soie ... [illegible] ... S. PIFFET.

A Vendre.
UN BON PIANO PICOLO, DE PLEYEL, à l'Institution de Mme Bourgeois, rue des Remparts ... [illegible]

REÇU par les navires Gideon et Alpha de New York [illegible] ...

Avis aux négociants.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les goëlettes et bateaux, à vapeur, à voile ou à rames, offrent leur service pour transporter à la côte, des sucres, des mélasses, &c. &c.—Les négociants qui ont des chaudières à sucre, des machines, des briques, du bois ou toute autre article à expédier le long de la côte trouveront très avantageux de s'adresser au No. 71, Vieille Levée.

Sur les bateaux des soussignés les assurances sont effectuées aux taux les plus bas.

Pour plus d'informations, s'adresser à A. LAROSE & Co. 24 juil Successeur de James Laroque, 71, V.-Levée

☞ La barque française LAURE, venant de Bordeaux est en déchargement vis à vis la rue de l'Hôpital ; les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires. 24 juil—6t G. M. LUCAS.

☞ Ni le capitaine ni le consignataire de la barque française LAURE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. 24 juil—3 G. M. LUCAS.

☞ Le navire CALLENDER, venant de Palerme, est en déchargement vis-à-vis l'Hôtel des Monnaies. Les consignataires sont notifiés d'avoir à faire prendre livraison de leurs marchandises dans les cinq jours. LEVI H. GALE, 24 juil 93, rue de la Commune

☞ Le navire DEUCALION, venant du Havre, est en déchargement vis-à-vis le premier coin d'Orléans. Les consignataires sont notifiés de faire prendre leurs marchandises dans les cinq jours. LEVI H. GALE, 24 juil 93, rue de la Commune

☞ Le navire WASHINGTON, capt. Bond, venant de Liverpool, est maintenant en déchargement près du mid-road, 1ère Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leur permis et de retirer leurs marchandises d'ici à cinq jours, faute de quoi ces marchandises seront envoyées dans des magasins publics. JENKINS & TIGLER, 24 juil 95 Commune

☞ Le navire TIMOLEON, venant du Havre, est maintenant en déchargement au-dessous du railroad, Troisième Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans le délai de cinq jours. L. H GALE, 24 juil 93 Commune

☞ Le navire MARCIA CLEAVES, venant de Liverpool, est maintenant en déchargement vis-à-vis la Presse d'Orléans. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans le délai de cinq jours. LEVI H GALE, 24 juil 93 Commune

EN débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille. Le soussigné offre à vendre : 300 paniers huile Piagnol, 24 onces; 20 balles amandes de Provence; 100 caisses savons française, 100 barriques vin Aneldy; 100 jarres, ... [illegible] ; 100 demi bouteilles ... ; 100 paniers bouteilles de 22 onces; 50 barils imitation Madère, à vendre par D. LANATA, 24 juil Jefferson, No. 9 et 10.

FUSILS.—Les soussignés reçoivent par le Deucalion, venant du Havre : 40 caisses fusils à deux coups, 1re qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisse. H. DE GOER & RIFFLARD, 26 juil 21, Magasins

MOUCHOIRS MADRAS.—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, une assortiment de mouchoirs madras, qu'ils vendront à bon marché par caisses. H. DE GOER & RIFFLARD. 26 juil 21, Magasins

PARAPLUIES.—3000 parapluies en soie, du plus joli genre français, dont une partie très grande, à vendre par H. GOER & RIFFLARD, 26 juil 21, Magasins

COTONNADES FRANÇAISES.—Nous avons maintenant en mains, 40 balles cotonnades les qualité, bleu uni, (article sans pareil). Nous les offrons aux marchands à très bas prix ainsi que 40 balles cotonnades à carreaux et de fantaisie, du nouveau genre. Tous ces articles sont offerts à bon marché. H. DE GOER & RIFFLARD, 26 juil 21, Magasins

CALICOTS POUR RIDEAUX.—Six caisses en débarquement du navire Deucalion, venant du Havre, à vendre à bon marché par H. DE GOER & RIFFLARD, 26 juil 21, Magasins

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille :
50 barriques vin première qualité Bergasse,
200 paniers huile d'olive J. Piagnol de 24 onces,
100 do do do de 20 onces
100 do do do de 24 onces
100 do do do de 24 onces
150 do do do de 24 fl bouteilles,
100 do de 100 bouteilles vides de 24 onces,
200 do de 185 bouteilles blanches pour liqueurs, Par NUMA LACOSTE, 26 juil 163, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Laure, venant de Bordeaux :
145 barriques vin rouge, 100 caisses do,
125 demi barriques et barils vin blanc,
15 quarts de pipe cognac Castillon. G. M. LUCAS, 24 juil—15f 39, Bienville

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Orozimbo :
175 paniers huile d'olive de Piagnol grand modèle.
35 paniers huile d'olive de Piagnol demi-bouteilles.
25 barils vin rouge de Marseille "Bergasse"
50 caisses vin Muscat de Frontignan assorties.
500 caissons de 12 pots chaque, câpres, olives vertes, anchois et cornichons.
20 balles bouchons assortis 200 barils.
25 caisses ... fleur d'orange.
... LEOPOLD JEANNET, 22, rue St. Louis

SEL TRAPANI.—250 tonneaux sel, par le navire Callender, à vendre par LEVI H. GALE. 24 juil

RIZ DE LA CAROLINE.—Le grand assortiment constamment en mains, à vendre par A. LAROSE & Co. 24 juil 71, Vieille Levée

EAU DE VIE.—12 quarts eau de vie ... preuve, à vendre en débarquement de la Laure, par B. TALAMON, 24 juil 182, rue Royale

EN débarquement de la Laure, de Bordeaux. 30 barils vin blanc, à vendre par B. TALAMON, 24 juin 182, rue Royale

VINS.—100 caisses vin blanc Haut Sauternes ; 150 barriques vin rouge ordinaire; 25 barils vin blanc, 25 do do Vieux. B. TALAMON, 24 juil 182, rue Royale

SAVON français, bouchons fins, bouteilles, peinture, huile d'olive, sardines à l'huile, à vendre par B. TALAMON, 24 juil 182, rue Royale

SUCRE.—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Ann Jones, à vendre par L. CASTIN, 26 juil 13, Gravier

VIN DE MARSEILLE.—20 barriques, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 juin 34, Vieille Levée

SUCRE HAVANE.—300 caisses blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par RAYMOND CAHUZAC, 24 juil 34 Vieille Levée

EN débarquement du navire Laure, de Bordeaux : 50 caisses prunes en jarres; 17 do fruits au jus, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 juil 34 Vieille Levée

EN débarquement du navire Orozimbo de Marseille : 300 caisses eau de fleur d'oranger, ... assortis, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, V.-Levée

CONFITURES [illegible] ... gouyave ... SABATIER & XIQUES, 31, Commune

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Helvetia : 160 pipes vin Catalan, 17 pipes imitation Madère, 25 demi et quarts do, 500 caisses limons de Gênes, 700 caisses macaroni et vermicelle, 200 paniers huile Piagniol, 4 caisses manne, 7 dames-jeannes pistaches pour confiseurs, 20 barils sardines salées, 12 stagnions d'eau de fleur d'oranger. D. LANATA, 23 juil Nos 9 et 10, Jefferson.

EN débarquement du navire Timoleon du Havre, 200 fromages tête de mort. A vendre par DOMINIQUE LANATA, 24 juil 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pour familles, 10 boucauts lignes assorties, à vendre par D. LANATA, 24 juil 9 et 10, rue Jefferson

EN attendant le navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre à bon marché 1000 dames-jeannes de 5 gallons et 300 de 3 gallons, à vendre par D. LANATA, 24 juil 9 et 10, Jefferson

EN MAGASIN.—200 barriques bon ordinaire St Julien Médoc, 1844, 1845, 1846, 150 barriques bon ord., Château Margot, 130 barriques vin Marseille Ancaldy fils, 20 barriques vin Blandfort 1842, 10 pipes cognac 1ère preuve, 200 caisses vieux Haut-Sauterne 1825, 300 caisses Château Bellair 1842, 10 pipes vin Madère véritable ; le tout à vendre à des prix raisonnables par D. LANATA, 24 juil 9 et 10, Jefferson.

HUILE DE BALEINE RAFFINÉE.—30 barils pour ... à vendre par WHITTEMORE & COTTER, 13 juil 3, Nouvelle Levée.

BOUGIES DE BALEINE—... New Bedford, à vendre par WHITTEMORE & COTTER, 23 juil 3, Nouvelle Levée.

SAVON.—1,000 caisses de Boston, à vendre par WHITTEMORE & COTTER, 23 juil 3, Nouvelle Levée.

HUILE DE BALEINE ... 40 barils, à vendre par WHITTEMORE & COTTER, 23 juil 3, Nouvelle Levée.

HUILE DE BLANC DE BALEINE.—300 gallons d'hiver blanche, à vendre par WHITTEMORE & COTTER, 23 juil 3, Nouvelle Levée.

HUILE D'OLIVE.—115 paniers de vingt-quatre douzaines, de Planier, à vendre par EUGENE SOUBERRAU & Co., 23 juil 17 et 19 St-Louis

A VENDRE.—400 barriques vin rouge et blanc St Emilion No 1, 2 et 3, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte ... [illegible] NUMA LACOSTE, 13 juil 163 rue Royale.

VINS de ... [illegible]

A [illegible] ... NUMA LACOSTE ... 24 juil

SPECULUMS en métal, et en verre de toute grandeur; Ceintures élastiques pour Lombago; Bandages pour hernies; Seringues pour l'oreille et pour l'œil; Bougies pour le rectum et un assortiment d'autres instruments de chirurgie, à vendre par H. BONNABEL, pharmacien, 14 juil rue Tchoupitoulas, enc. Natchez

AMMONIAQUE concentrée; camphre en flacons; acide acétique concentré et purifié; éponges fines; capsules d'huile de foie de morue do do de Prince-Christi do do Copahu Cubebes. Muriate de Flouttane; do de Burgth; Muriate de do; Sulphate de do. En débarquement et à vendre par H. BONNABEL, droguiste en gros, 14 juil 27, rue Tchoupitoulas, enc. Natchez

EN débarquement du navire John Stroud, venant de Marseille. 36 barils amidon imitation; 65 barils vin blanc, Haut-Barsac et H.-Sauterne; 10 do spécial de Frontignan. MARTIAL PEYRET & Co, 14 juil No. 27, rue St-Louis

EN magasin et à vendre : 300 barriques vin rouge de Bordeaux et Marseille; 12 do vin de Langlade vieux; 20 ... do St-George, vieux; 75 barils de 20 et 30 gallons madère (assortis); 201 ... [illegible] ... 15 caisses ... 135 paniers de 12 bouteilles huile d'olive; ... 20 caisses vin rouge, Bordeaux. Vins blancs, champagne, anisette fine et surfine, amandes ... MARTIAL PEYRET & Co, 14 juil 27, rue St Louis.

A VENDRE d'importations directes : 150 barriques vin de côte, 100 tierçons Sauterne, 20 quarts Madère, 40 do de supérieur, 15 do Sherry, 25 do Porto, 50 do Oporto supérieur, 20 demi et quarts pipes Cognac Otard, Dupuy, Seignette et Léger Frères, 5 barils whiskey Monongahela, 2 do do Bourbon, 3 do Peach Brandy. Et un assortiment de vins en caisses, liqueurs &c. P. LONGIS, 14 juil 136, rue Royale.

ON DEMANDE LOUER—10 bons nègres travailleurs. S'adresser à EMERSON, TOURNE & Co., 182, Tchoupitoulas.

HABITS de drap noir—500 habits 1re qualité, venant d'arriver, à vendre par JOHN BELLOW, 14 juil 3, Canal.

DRAPS et Casimir—25 pièces 1re qualité, ... à vendre par JOHN BELLOW Jr.

MOUCHOIRS de soie de toutes descriptions à vendre par JOHN BELLOW Jr, 2 Canal.

CLOUS.—120 barils, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 13 juil 80 Gravier

COTON ... [illegible] NORCROSS & FOSDICK.

HARICOTS—barils haricots blancs, en magasin ... NORCROSS & FOSDICK, 14 juil 60, Gravier

HUILE D'ANIS—Une caisse, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE sec—21 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

HUILE DE PEPPERMINT—6 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

CIGARES DE LA HAVANE—300,000 de diverses qualités, Sevillana, Gem de Agua, Palma, Dos Cabanas, Dos Potosos, Esplanda, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GRAIN POUR OISEAUX.—... sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

CAFÉ DE LA HAVANE—... à vendre par B. VALLS, 26 Commune

NOIR ANIMAL—... barils, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

SUCRE de la Havane—106 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

MIEL DE LA HAVANE—2 boucauts, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

FARINE de Maïs—400 barils en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 14 juil 62, Magasins.

PLATS Chinois—20 barriques en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 15 juil 62, Magasins.

PATE ET GELÉE de Gouyave—11 barils, en petites boîtes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 13 juil 44, Poydras

MIEL—20 tierçons, venant d'arriver de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 13 juil 44, Poydras

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune, très supérieur, à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras

FROMAGE—300 caisses en bon ordre, à vendre par W. H. SIMMONS, 13 juil 44, Poydras

GRAINE—... barriques ... à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras

CAFÉ Havane—... à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras

HUILE de Pied de Bœuf—9 barils, qualité supérieure, à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras

CHANDELLES de Composition—50 caisses de la marque de Gross & Dietrich, à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras

CIGARES—Quelques milliers ... à vendre à bon marché pour clore consignation, par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

TABAC DE CUBA—40 balles, ... en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras

SAUCISSONS.—500 livres, imitation Lyon, à vendre par FERBOS, 13 juil Encoig. Royale et Dumaine.

HUILE—75 paniers en bouteilles de 24 onces; 25 do 1/2 do à vendre par FERBOS, 13 juil Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES—40 milliers cigares de la Havane, à vendre par FERBOS, 13 juil Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick ... 115 milliers ... à vendre par LABORDE & LEEPER, 13 juil 21, Commune.

TABACURA.—9 barils en débarquement du brick ... à vendre par SABATIER & XIQUES, 31, Commune

A VENDRE en débarquement du navire Swea, venant de Bordeaux. 17 caisses Fruits, Flanchelour et Groseilles, ... 10 caisses sardines, marque Canon. EUG. SOUBERRAU & Co, 13 juil 17 et 19 St-Louis.

EN débarquement de la barque Jno. Stroud, 25 caisses absynthe, 12 do eau de fleur d'oranger, à vendre par EUG. SOUBERRAU, 13 juil 17 et 19, St Louis.

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses factures : barriques bon vin pour familles, ... vieux St-Julien Médoc, ... vin de Bordeaux de 1840 et 1842, ... vin blanc Haut Sauterne, 6 demi-pipes cognac J. J. Dupuy, ... Hollande, ... Whiskey Monongahela, ... [illegible] FERBOS, Encoignure Royale et Dumaine.

C[illegible] ... Bordeaux ... [illegible]

L ES soussignés ont formé une société le 1er février 1847, pour s'occuper du commerce de bois ... [illegible] ... J. J. DE POUILLY. R. G. MUSGROVE.

A VENDRE.—Trois bouilloires cylindriques.—S'adresser à DE POUILLY & Co., Promenade Carondelet, entre les rues Villeré et Robertson, Vieux Bassin. 26 juil—1m

LES soussignés ont formé une société, pour exploiter les affaires d'encan ; s'occupant des ventes de propriétés, esclaves, cargaisons, marchandises, et tout ce qui a trait à cette ligne, sous la raison commerciale de Pierson et Bonneval. Bureau No 12, Arcade de Banks. J. O. PIERSON, A. BONNEVAL. 14 juil

Jolie résidence à vendre.

UN Terrain situé à l'encoignure des rues Esplanade et Robertson, mesurant 29 pieds de face sur 120 pieds de profondeur,—ensemble avec une belle maison en brique et ses dépendances. Pour les conditions et les termes, s'adresser à J. A. Bernard, depuis 9 jusqu'à 3 heures P. M., au bureau de liquidation de la Banque des Améliorations, rue St-Louis, près de l'encoignure Chartres. 26 juil—10

160000 Cigares de la Havane, des meilleures marques, &c. Balles tabac Vuelta de Abajo, pour capes et ... à vendre chez WAPLER Fr. & Co, 13 juil—15 92, rue de la Douane.

... Le soussigné a vendu ... son stock de Quincaillerie ... sis dans le magasin No 42, rue de Chartres ... [illegible] W. ASHRYAN. 16 juil—10

Les voyageurs par les chars du matin, et du soir ... [illegible]

☞ Cordial de Lucine et Junon.—Grand remède contre la débilité et l'impuissance des deux sexes. C'est un élixir qui répare les irrégularités de la nature, et dont on peut certifier l'efficacité dans les cas de consomption chronique et autres maladies de même espèce.

En vente chez COMSTOCK & Co, No 59, rue Poydras.—Aussi la Salsepareille de Comstock, prix 50 cents la bouteille; d'un effet aussi sûr que tout autre extrait de salsepareille à moitié prix. Guérison radicale des boutons, rougeurs, &c. 16 j

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Dépôt chez BERTRAND & Frère, Encoignure Royale et Dumaine.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir attacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique ... [illegible] ... 19 nov.

QUARTIERS GENERAUX.
2me Brigade. L. M.—Ordres Généraux No. 4.
NLLE-ORLEANS, 19 juillet 1847.

Dans les dix jours de cette date, tous les officiers commissionnés des 38 et 39e Régimens de cette Brigade, sont invités de se présenter chez l'adjudant major P. F. Vannier, détaché à cet effet du 37me Régiment, rue St Anne, No. 322, entre Claiborne et Derbigny, afin d'y faire inscrire leur adhésion à la conservation de leur grade respectif.

Passé ce délai il sera fait par l'inspection du dit adjudant major P. F. Vannier, procédé aux élections voulues, pour composer le cadre d'officiers nécessaire à la formation des dits 38e et 39e Régimens.

Par ordre du général W. T. Thompson, commandant la 2me Brigade.
20 juil—5 P. F. VANNIER, aide major.

Chemin de fer du golfe du Mexique.

A partir de jeudi, 1er juillet, les chars voyageront pendant la semaine aux heures suivantes depuis le dimanche, au soir.

Départ de la ville. Arrivée en ville.
... heures du matin. 6 heures du matin
... 11 1/2
7 1/2 heures du soir. 7 do soir.

☞ Le DERNIER train pour la ville quittera le bout du chemin de fer à CINQ heures moins un QUART heures. Prix du passage par les chars 40 cts, enfans 25 cts, esclaves 25 cts; distance 25 milles.

Les voyageurs par les chars du matin, et du soir, seront conduits du bout du chemin de fer au Lac Borgne en voitures et omnibus de M. Kerrison, et seront ramenés à temps pour le retour des chars, à 5 heures moins un quart, prix par voyage 30 cts, enfans 25 cts.

Déjeuners et dîners au Lac Borgne, chez MM. Garcia (qui a transporté son établissement du Bayou Cétoue au Lac), et chez MM. Thomas et Grover, et M. Wm Trim.

On peut s'embarquer par les omnibus de Hoey, au haut de la rue Tchoupitoulas, Lafayette, au haut de la rue Prieur, au haut de la rue Apollon, et au Nouveau Bassin, par la rue du Cirque, et l'omnibus d'omnibus de la rue du Canal aux heures susdites; prix pour toute la distance, 10 cts. 20 juin

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS,
Et Bureau de Placements.
Rue St-Louis, No 22.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, ou domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.

☞ La société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7 juil—3m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUILLET 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Beux, Guillaume Charles	Laudard, Louis
Bordeaux,	Lavon, Jean
Baud,	Laurent, J F A
Richemel, (Colard) J G	Leborgne, Vincent
Bergerie, Augustin Louis	Mazarty, Denis
Costavez ou Costavoz,	Pinsent, Jeune
(Nicolas Hugues	Pourret, Pierre
Courone, Dme	Presson,
Dechaux, les époux.	Pillavoine, Ennez
	Pattey, les époux
Foucalt, Antoine	Quemar, Esprit
Fourment, Barth. Pre	
Fels, Ignace Bernard.	Rolard,
Fabre,	Rousselet, Etienne
Gerchet, de Lisle	Sanbiat, Pierre
Guisnel Edouard	Sonneville, les époux
Hapdel, J. J.	Tardieu, Jean Baptiste
Herbert, Pierre	
Jugie, Antoine Charles	Vermeulh, Adrien
Jonnelas,	Vanleeuil, les époux
	Valette, Georges
Lagrange, Laurent	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rampart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dimanche du matin à trois heures de l'après-midi.

GRAINES FRAICHES.—Bieger et Jardin.—Reçu un grand assortiment de graines fraîches, de qualité supérieure, venant d'un des établissements des plus renommés de France. Choux, choufleurs, chicorées, laitues, poireaux, radis, concombres, &c. &c.

AUSSI—Quelques douzaines de rosiers à grands ... W. DINN, 11, Commune.

Hotel d'Orleans.
Rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse.

PAR cause de réparations que l'on fait à cet hôtel, Mme Georges ... [illegible] ... 19 juil—15

Marchandises françaises.

RAVELET & ... [illegible] ... No 18, rue de Chartres ... [illegible]

F. V. RASPAIL.

LE Manuel annuaire de la santé de F. V. Raspail, "nouvelle édition" augmentée d'un rapport exact des petites mesures anciens et nouveaux. En vente chez V. HEBERT, 8 juil 149, rue de Chartres.

DEPOT DES COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, agents de la manufacture réputée de Zoe Granier fils, de France, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, marchands-commissionnaires et détaillants en général, qu'ils ont actuellement en débarquement, un grand assortiment de ces couvertures de Granier, (frères, 2de qualités, de 3 points ; ideni grises assorties de 3 points). C'est tout ce qu'on a été importé de ... jusqu'ici et me rite d'attirer l'attention des acheteurs.
H. DE GOER & RIFFLARD, Seuls agents de Granier, 21, Magasins.

L'Hôtel de la Baie St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement qu'il en aucun autre dans le sud. Les Bains et les poissons y sont en abondance. On trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c. &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés. E, C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Cain, ou l'on peut arrêter les chambres. 28 mai—3m

EN débarquement du navire Swea, venant de Bordeaux :
30 barriques vin rouge St Estèphe Médoc
27 barils vin blanc, Haut-Sauterne
107 caisses do do
... caisses vin rouge, St-Julien Médoc;
10 demi-pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, ... preuve;
... bouchons de 1/2 longs,
... do do pointus.
B. TALAMON, 182, rue Royale

COGNAC d'Alex. Seignette.—5 demi-pipes en entrepôt et ayant droit au drawback, à vendre par LOISON & SILBERTIER, 26 juil 28, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Swea, venant de Bordeaux : 144 barriques vin rouge, de diverses qualités; 20 barils vin et demi-barriques vin blanc, Haut-Sauterne; 15 quarts de pipe Cognac Castillon, 1ère preuve; 1115 caisses vin rouge St Julien, Médoc. 20 juil—15 G. M. LUCAS, 39, Bienville.

SUCRE—300 caisses sucre de la Havane, blanc, brune et brun, à vendre par TROUGROS & LAMPRE, 12 juil 25 Vieille Levée

FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison commerciale F. G. BARRIERE & Co., dans le but de vendre en gros et en détail, des marchandises sèches, à l'ancien magasin de M. C. A. Barrière, No 20, rue de Chartres.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1847.
F. G. BARRIERE.
THOMAS KERVAN.
MORTIMER BELLY.
Cus. A. BARRIERE, Commanditaire.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,

No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.
Importateurs directs de marchandises étrangères ... 22 juin

EN débarquement du navire Swea, de Bordeaux et à vendre par le soussigné : 12 barriques vins de St Julien Médoc, ... do Château Médoc, ... do St Emilion,—32 do Queyries, ... caisses pruneaux,—4 do petits pois, ... milliers bouchons.

En magasin, d'importations antérieures : ... caisses vin vieux Château Latour, ... do do de 1825 dites Château Latour, ... vin de Château Lafitte, ... Château Margaux, ... vin ordinaire St Estèphe, ... vin blanc Haut Sauterne, ... vin, vieux do do ... Liqueurs assorties superfines, Absinthe de Chamont supérieure, Champagne, anisette, absinthe, vieux Cognac, vinaigre, ... truffes, pâtés truffés, ... FERBOS, Encoignure Royale et Dumaine.

A BEURRE SUISSE.—Ayant droit à 84 de drawback ... caisses véritable marque ... [illegible] ... J. F. MERCIER & Co., 4 juin 34 Vieille Levée.

SUCRE—... caisses ... blanc et brun ... TROUGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

JOSEPH R. BEARD, NOTAIRE,
Successeur de Laroque Turgeau
Etude No 29, rue des Magasins
Au Premier.

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON de commission ... No 62, rue des Magasins.
JOHN O WOODRUFF, JAMES ... 14 juil

COLLEGE DE MANDEVILLE.

MR. M. HARE, ... [illegible] ... Orleans.

Mandeville Academy.

CETTE institution, située à Mandeville, ... [illegible] ... MM. Peel, V. Hebert et Lelievre, ... Orléans.

Avis aux Constructeurs.

BARDEAUX—100 milliers de bardeaux, ... [illegible] ... S'adresser à bord.

A VENDRE—Une bonne ... 27 ans, ... [illegible] ... MM. Abat & Domingon ...

A VENDRE—La Banque des Citoyens ... V. ALLAIN

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.

ACTUELLEMENT en débarquement ... [illegible]

CHAPEAUX

... FROST & Co, 13 juil

CALLIGRAPHIE.

... MM. DOLBEAR ... [illegible]

A vendre par le soussigné, ... arrivages de Bordeaux ... [illegible] N. DUBOUYT, 13, Toulouse. Entre Chartres et Levée

... F. JORDY.

Articles de Chasse et de Pêche, &c.

E. W. ... successeur de W. A. RYAN, ... No 44, ... [illegible]

... P. CUCACHS.

SUCRE HAVANE—30 caisses ... P CUCACHS. Encoignure Condé et St-Philippe

MIEL HAVANE—... P CUCACHS.

500 DAMES JEANNES ... à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis

HUILE d'olive, en bouteilles de ... à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—... en magasin, à vendre ... LEOPOLD JEANNET

TABAC—... [illegible] TROUGROS & LAMPRE.

SUCRE—... [illegible] TROUGROS & LAMPRE, 25 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, ... TROUGROS & LAMPRE.

CAFÉ—... J. M. CABALLERO, 28, Vieille Levée

SUCRE—blanc, jaune et brun, en magasin ... J. M. CABALLERO, 28, Vieille Levée

CIGARES—Un assortiment complet de ... J. M. CABALLERO, 28, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—111,400 de ... en débarquement du brick ... J. M. CABALLERO, 28, Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux : ... N. DUBOUYT, 13, Toulouse. Entre Chartres et Levée

VIN ROUGE—4,000 caisses St. Julien et St Estèphe ... par le Cardinal de Cheverus, ayant droit au drawback, à vendre en lots convenables ... J F MERCIER & Co, 34 Vieille Levée

GENIÈVRE ET EAU-DE-VIE.—... J F MERCIER & Co., 34 Vieille Levée

PATE ET GELÉE DE GOUYAVE—... J F MERCIER & Co, 34 Vieille Levée

5 demi-pièces Eau-de-vie forte preuve ... En débarquement du Cardinal de Cheverus ... J & J TARDOS, 15 Conti

MALAGA—20 quarts et 20 demi pipes ... à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti

PENDANT l'absence momentanée du consul ... M. F. W. FREUDENTHAL, No 60, rue Poydras, prendra charge du consulat.

A Vendre en débarquement du navire Cardinal de Cheverus : ... [illegible] NUMA LACOSTE, 163, rue Royale

GUIGNOLET D'ANGERS—... [illegible] ... ALPHONSE MOLIÈRE, 120, rue St-Louis

VINS ET EAUX DE VIE ... [illegible] EUGÈNE SOUBERRAU & Co, 17 et 19 St Louis

S[illegible] ... EUGÈNE SOUBERRAU & Co, 17 et 19 St-Louis

EAU DE VIE ... EUGÈNE SOUBERRAU & Co, 17 et 19 St-Louis

CHAMPAGNE—... EUGÈNE SOUBERRAU & Co., 17 et 19 St-Louis